



Siège social, 6 Rue Jules Ferry 72380 Sainte Jamme sur Sarthe
Tel : 02 43 20 03 94 Fax : 02 43 29 64 83

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 MARS 2008

L'an deux-mille huit, le trois du mois de Mars à vingt heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Rives de Sarthe, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Sainte Jamme sur Sarthe, sous la présidence de Monsieur DEWAILLY.

Convocation du 19 Février 2008

Nombre de conseillers en exercice : 36, 24 titulaires, 12 suppléants, Conseillers présents : 23, Nombre de votants : 22

Etaient présents

	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
La Bazoge	M. FORTIN Claude M. BALIGAND Christian M. DESCHAMPS François M. LALANDE Michel	M BALLUAIS Bernard
Neuville	M. DEWAILLY Xavier Mme CANTIN Véronique M. LEFEUVRE Gérard Mme MATHIEU Claudette M. GOUAULT Pierre	
Saint Pavace	Mme BOUQUET Michèle M. LENOIR Jean M. MOSER Jean-Claude M. PASSELAIGUE Max M. POUMAILLOUX Philippe M. COUSIN Philippe	
Sainte Jamme	M. BEURY André M. SUHARD Jean-Luc Mme DENIS Jeanine Mme BARGNA Monique M. COULEARD Daniel M. EMERAUD Jean Claude	M. COYEAU Claude

Absents excusés : M. GAJENIER Jean-Yves qui donne pouvoir à M. BALIGAND Christian, M. TRONCHET Didier, M. COSTEUX Philippe.

Etait également présent :

M. BOEDEC Pascal, secrétaire général de la Communauté de Communes

COMMISSION ENVIRONNEMENT, ORDURES MENAGERES, ASSAINISSEMENT

Renouvellement des marchés Ordures Ménagères, collecte sélective et déchèterie :

M. Le Président a ouvert la séance en indiquant que les titulaires des lots du marché de collecte ordures ménagères, collecte sélective et déchèterie ont été notifiés suite à la réunion du bureau communautaire du 16 Février dernier. Au final, ce marché qui prendra effet au 1^{er} avril prochain, s'établit ainsi :

	FONCTIONNEMENT ET TARIFS ACTUELS		OFFRES RETENUES		
	TITULAIRES	TARIFS	TITULAIRES	TARIFS	DIFFERENTIEL
LOT 1 COLLECTE OM	VEOLIA	143 300.91	ISS marché négocié 2	127 452	-12.44%
LOT 2 TRAITEMENT OM	VEOLIA INCINERATION	174 236	VEOLIA INCINERATION	169 850	-2.58%
COLLECTE + TRAITEMENT		317 536.91		297 301.51	-6.81%
LOT 3 COLLECTE SELECTOP LABRIE	VEOLIA	214 906.06	VEOLIA groupement de commandes	230 848.50	6.91%
LOT 8 DECHETS VERTS	ECOSYS	62 172	ECOSYS	41 920	-48.31%
LOT 9 ENCOMBRANTS / TOUT VENANT	PASSENAUD	44 820.40	ISS	39 930	-12.25%
LOT 10 FERRAILLES	PASSENAUD	-6300	PASSENAUD	-11250	-44.00%
LOT 11 GRAVATS	PASSENAUD	5 418.32	PASSENAUD	4736.32	-14.40%
LOT 12 CARTONS	VEOLIA	4857	VEOLIA VARIANTE reprise directe des cartons	4275	-13.61%
LOT 13 DECHETS MENAGERS SPECIAUX	VEOLIA SOA	3309	VEOLIA SOA	3102.55	-6.65%
LOT 14 GARDIENNAGE	VEOLIA	20 904	VEOLIA	22300	6.26%
CUMUL MARCHE		667 623.69		633 163.88	-5.44%

Budget Annexe Ordures ménagères :

M. Boëdec signale que le prévisionnel 2008 tient compte de ces nouveaux tarifs sur trois trimestres, la lisibilité du gain obtenu étant perturbée par une revalorisation d'environ 4% des tarifs 2007 au 1^{er} trimestre. Par ailleurs, les données étant encore mal maîtrisées pour l'accès des habitants de La Bazoge à la déchèterie de Saint Saturnin, une estimation est établie, tenant compte d'une annuité d'emprunt, de 38% des frais de gardiennage et des frais de fonctionnement de l'ancien site communal.

Les dépenses de fonctionnement sont également grossies par l'affectation d'une partie des frais de personnel, rendue obligatoire par la réforme de la comptabilité M4, applicable au 1^{er} Janvier 2008. Un ratio 25% des salaires chargés de M. Boëdec et de Mme Corbin sont retenus.

Au final, une subvention d'équilibre de 96 379 € serait nécessaire pour ce prévisionnel 2008.

M. Le président indique que le bureau communautaire, en session du 16 Février 2008, a proposé d'étendre la facturation des professionnels de catégorie 1 aux agriculteurs et de ne pas changer les tarifs par rapport à 2007.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de retenir, pour l'année 2008, le barème des redevances ordures ménagères suivant :

Ménages 1 personne	111 €
Ménages > 1 personne	168 €
Terrains de Loisirs	89 €
Entreprises Catégorie 1	89 €
Agriculteurs	89 €
Entreprises Catégorie 2	178 €
Entreprises Catégorie 3	445 €
Entreprises Catégorie 4	3352 €
Communes	3,25 €/hab.

Compte administratif 2007 :

Après lecture des réalisations budgétaires 2007, Madame DENIS, Vice-Présidente, responsable de la commission Finances, Personnel, Communication, propose au Conseil Communautaire de procéder au vote du compte administratif comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	887 187,15 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	884 027,98 €
<i>Résultat de l'exercice 2007</i>	<i>- 3 159,17 €</i>
<i>Résultat de clôture</i>	<i>- 3 159,17 €</i>
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	96 107,70 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	351 084,73 €
<i>Résultat de l'exercice 2007</i>	<i>254 977,03 €</i>
<i>Résultat de clôture</i>	<i>3 159,17 €</i>

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les résultats du compte administratif 2007. Le Président, qui s'est retiré, n'a pris part ni à la discussion, ni au vote.

Compte de gestion 2007 :

Monsieur le Président donne lecture du compte de gestion établi par M. ALEXANDRE, receveur communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le compte de gestion 2007.

Budget primitif 2008 :

Monsieur Le Président donne lecture des propositions budgétaires qui s'établissent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	935 021 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	935 021 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	62 494 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	62 494 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2008, tel qu'il a été présenté.

Contractualisation collecte des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D.E.E.E) :

M. Boëdec explique au conseil que la mise en œuvre de la collecte des DEEE sur la déchèterie de Saint Pavace/Neuville sur Sarthe impose un conventionnement avec l'organisme coordonnateur au niveau national (OCAD3E) et un Eco-organisme, laissé au choix de la collectivité. ECOLOGIC ayant validé un partenariat avec l'association locale ENVIE 72, M. Le Président propose la signature des conventions nécessaires à la mise en œuvre de cette collecte.

Vu le décret n°2005-289 relatif à la composition des équipements électriques et électroniques et à l'élimination des déchets issus de ces équipements,

Vu l'arrêté du 9 Août 2006 conjoint des Ministres chargés de l'écologie, de l'industrie et des collectivités locales relatif à l'agrément d'Ecologic,

Vu l'arrêté du 22 Septembre 2006 conjoint des Ministres chargés de l'écologie, de l'industrie et des collectivités locales relatif à l'agrément d'OCAD3E,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité la contractualisation avec OCAD3E et ECOLOGIC et autorise M. Le Président à signer tout acte afférent.

Service Public d'Assainissement Non Collectif, état d'avancement des contrôles et budget annexe:

M. Boëdec propose au conseil d'examiner un document récapitulatif des contrôles effectués. Au 27 Février 2008, le Service Public présente les résultats suivants :

	VISITES	ABSENTS	REFUS	Dossiers annulés
SAINT PAVACE	87	21	3	14

	NA1	NA2	A	BF	Refus	Absent
Nombre d'installations concernées	29 soit 33% des installations visitées	18 soit 21% des installations visitées	36 soit 41% des installations visitées	4 soit 5% des installations visitées	3	21

	VISITES	ABSENTS	REFUS	Dossier annulés
NEUVILLE SUR SARTHE	82	64	4	60

	NA1	NA2	A	BF	Refus	Absent
Nombre d'installations concernées	59 soit 26% des installations visitées	65 soit 29% des installations visitées	78 soit 35% des installations visitées	21 soit 10% des installations visitées	4	64

	VISITES	ABSENTS	REFUS	Dossier annulés
SAINTE JAMME SUR SARTHE	36	22	7	13

	NA1	NA2	A	BF	Refus	Absent
Nombre d'installations concernées	17 soit 47% des installations visitées	1 soit 3% des installations visitées	16 soit 44% des installations visitées	2 soit 6% des installations visitées	7	22

	VISITES	ABSENTS	REFUS	Dossier annulés
LA BAZOGE	171	89	10	61

	NA1	NA2	A	BF	Refus	Absent
Nombre d'installations concernées	94 soit 55% des installations visitées	12 soit 7% des installations visitées	64 soit 36% des installations visitées	4 soit 2% des installations visitées	9	89

M. Le Président et l'ensemble du conseil s'étonnent du nombre importants d'absents constatés et souhaitent un point plus détaillé quant aux installations contrôlées. M. Le Président propose de soumettre ces points à l'étude de la commission compétente, dans les meilleurs délais.

Budget annexe SPANC :

Le Conseil Communautaire, constatant que le budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif » n'a fait l'objet d'aucune inscription concernant l'année 2007, approuve à l'unanimité le compte administratif 2007, ainsi que le compte de gestion 2007, établi par M. Alexandre, receveur communautaire.

M. Boëdec rappelle qu'ici encore les règles d'affectation du personnel communautaire s'appliquent obligatoirement, depuis le 1^{er} Janvier 2008. M. Le Président propose d'inscrire en recettes une subvention de l'agence de l'eau, à hauteur de 30% du montant des diagnostics réalisés.

Monsieur Le Président donne lecture des propositions budgétaires qui s'établissent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	11 130 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	12 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2008, tel qu'il a été présenté.

COMMISSION ACTIONS SANITAIRES ET SOCIALES, EQUIPEMENTS SPORTIFS, CULTURELS, DE LOISIRS

Vacances de Pâques 2008 :

M. Passelaigue propose au conseil le programme définitif des activités proposées aux enfants de 7 à 13 ans du 14 au 18 Avril 2008.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- l'organisation de cinq journées d'activités pour les enfants de 7 à 13 ans, du Lundi 14 au Vendredi 18 Avril 2008.

- d'approuver le programme et le règlement intérieur, tels qu'ils sont annexés à la présente délibération.
- de fixer les tarifs à :
 - 12 € par journée pour les enfants résidents de la Communauté de Communes
 - 56 € pour les cinq journées, pour les enfants résidents de la Communauté de Communes.
 - 15 € par journée, pour les enfants extérieurs à la Communauté de Communes.

Le budget prévisionnel fait état d'une participation de la Communauté de Communes de 1 577€, conforme aux résultats des précédentes éditions.

Projet d'étude enfance/ petite enfance

M. Passelaigue fait état des travaux de la commission concernant les modes de garde enfance et petite enfance. Un document est proposé au conseil concernant les assistantes maternelles. Les ratios nombre d'enfants à garder (non scolarisés) sur nombre d'assistantes maternelles en exercice ne font pas, à l'heure actuelle, ressortir un manque évident. M. Passelaigue souligne toutefois, qu'en considérant l'âge des assistantes maternelles en exercice, des difficultés évidentes sont à prévoir à moyen terme, la profession ne semblant plus attirer.

Un recoupement statistique des données recueillies avec celles de la CAF devra être effectué, pour aboutir, en commission, sur la définition d'un cahier des charges relatif à la faisabilité d'une structure d'accueil.

M. Fortin souligne la nécessité d'avancer dans ce sens, en signalant qu'un troisième projet de crèche d'initiative privée est en cours de montage sur la commune de la Bazoge.

Equipement informatique des classes des écoles primaires de la Communauté de Communes

M. Le Président signale que le bureau communautaire a proposé, en session du 16 Février dernier, l'organisation d'une commande groupée d'équipement informatique pour les classes des écoles primaires du territoire. Cela représente un total de 29 postes.

La consultation menée fait état d'un devis global de 17 827 € HT comprenant 29 ordinateurs équipés et l'installation.

M. Le Président indique que les équipements annexes tels que liaisons réseau (courant porteur, câbles,...) ou extensions de garantie resteront à la charge des communes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la commande, auprès de la société CONTY de 29 ordinateurs et équipements annexes pour un montant total de 17 827 € HT.

COMMISSION AMENAGEMENT DE L'ESPACE, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

Second programme d'aménagement de chemins de randonnée

M. Le Président propose au conseil d'examiner le contenu d'une seconde phase du programme d'aménagement de chemins de randonnée, abordé lors du bureau communautaire du 16 Février dernier.

Ce programme couvrirait un total de 15 tronçons distincts répartis ainsi :

Sainte Jamme sur Sarthe : 2 pour un montant estimé de 49 500 €

La Bazoge : 2 pour un montant estimé de 55 600 €

Neuville sur Sarthe : 7 pour un montant estimé de 167 450 €

Saint Pavace : 3 pour un montant estimé de 37 900 €

Zone d'activités de Chapeau : 1 pour un montant estimé de 105 800 €. Pour M. Le Président ce tronçon permettrait la liaison entre la RD47 et la RD300 et représente ainsi un enjeu important dans le sens de liaisons douces entre les communes du territoire.

M. Le Président propose de retenir M. Flamant, ingénieur paysagiste, pour le montage du dossier et la maîtrise d'œuvre de ce programme, pour des montants respectifs de 3 000 et 4 000 €, exonérés de TVA. Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

M. Le président revient sur le financement de cette seconde phase. La lignée dédiée de la Convention de Développement Local Pays du Mans / Conseil Général fait état d'un reliquat d'environ 300 000 €. M. Le Président s'est donc engagé auprès du Pays du Mans à l'utilisation de ces fonds, sous couvert d'une subvention d'un maximum de 60% du montant global HT du programme.

Ce financement pourrait être abondé par le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) à hauteur de 20%. M. le président fait remarquer que les subventions FEADER peuvent atteindre 50%. Cependant l'obtention de ces fonds étant plus incertaine et délicate, le conseil communautaire souhaite bâtir son plan de financement sur les bases énoncées ci-dessus.

L'estimation globale du programme est de 436 250 € HT.

M. Fortin propose d'ajouter à ce programme la réalisation d'une piste cyclable sur la déviation de La Bazoge (RD148). M. Le Président approuve et souhaite obtenir une estimation pour intégration dans ce programme.

M. Le président évoque également le projet de réhabilitation de la passerelle de Montreuil. Cette opération serait réalisée sous maîtrise d'ouvrage communale et ouverte aux mêmes types de financement (CDL Département et FEADER). M. Le Président propose l'intervention de la Communauté de Communes sous forme de fond de concours (10% du montant de l'estimation de 300 000 € HT, en considérant une opération subventionnée à hauteur de 80%).

Le reliquat de 300 000 € concernant la ligne dédiée de la CDL Département risquant d'être dépassé par le cumul de ces deux opérations, le conseil communautaire confie au Président l'élaboration du plan de financement le mieux adapté, en ajustant éventuellement le programme pour limiter le recours au FEADER.

Zone d'activités du Bois des Hogues II : rétrocession des espaces communs à la commune de La Bazoge

M. Le Président indique que les problèmes relevés lors de la réception de travaux du 11 Janvier 2008 ont été résolus. Le poteau d'incendie a été déclaré conforme par le SDIS et le remplacement des panneaux endommagés était prévu en fin de semaine 8.

En conséquence, le conseil communautaire décide à l'unanimité de :

- solliciter auprès de la commune de La Bazoge l'intégration des espaces communs de La Zone d'Activités du Bois des Hogues II comprenant, voies, réseaux et espaces d'accompagnement dans le domaine public communal,
- de céder à titre gratuit ces emprises foncières à la commune de La Bazoge,
- d'autoriser M. Le Président à signer tout document utile en cette affaire,
- de régler les frais d'honoraires correspondants

Zone d'activités du Bois des Hogues II : contact commercialisation

M. le Président fait part de son entretien avec M. Thiriot quant à la vente de la parcelle restante sur la zone d'activités du Bois des Hogues II, pour 10 408 m². Après échanges, la proposition de M. thiriot s'établit à 8€/m² pour les 5000 premiers m², le restant étant levable sous forme d'option pour 12€/m².

Après délibérations, le conseil communautaire ne souhaite pas scinder l'espace restant à la vente et propose la cession de la totalité du terrain à 8€/m².

Zone d'activités du Bois des Hogues II : budget annexe

M. Le Président propose les inscriptions correspondantes au solde du budget, soit le décompte définitif du marché et les branchements des terrains restants pour la partie dépenses, et le solde des ventes de terrains et subventions pour la partie recettes. La vente de la maison située lieu dit « Champfleury » à La Bazoge est également inscrite à hauteur de 38 450 €.

Compte administratif 2007 :

Après lecture des réalisations budgétaires 2007, Madame DENIS, Vice-Présidente, responsable de la commission Finances, Personnel, Communication, propose au Conseil Communautaire de procéder au vote du compte administratif comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	107 114,55€
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	109 178,18 €
<i>Résultat de l'exercice 2007</i>	2 063,63 €
<i>Résultat de clôture</i>	- 117 207,37 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	19 861,18 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,00 €
<i>Résultat de l'exercice 2007</i>	- 19 861,18 €
<i>Résultat de clôture</i>	- 19 861,18 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les résultats du compte administratif 2007. Le Président, qui s'est retiré, n'a pris part ni à la discussion, ni au vote.

Compte de gestion 2007 :

Monsieur le Président donne lecture du compte de gestion établi par M. ALEXANDRE, receveur communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le compte de gestion 2007.

Budget primitif 2008 :

Monsieur Le Président donne lecture des propositions budgétaires qui s'établissent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	196 932 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	238 362 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	59 724 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	59 724 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2008, tel qu'il a été présenté.

M. Fortin interroge le conseil au sujet de la propriété de Champfleury, face à la Zone d'Activités du Bois des Hogues II. Après accord du conseil le 13 Décembre 2007, la signature du compromis de vente est en cours. M Fortin souhaiterait obtenir l'autorisation de démolir avant signature. Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

Zone d'activités de Chapeau :**Compte administratif 2007 :**

Après lecture des réalisations budgétaires 2007, Madame DENIS, Vice-Présidente, responsable de la commission Finances, Personnel, Communication, propose au Conseil Communautaire de procéder au vote du compte administratif comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 172,86 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 673,10 €
Résultat de l'exercice 2007	1 500,24 €
Résultat de clôture	1 500,24 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 366,43 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,00 €
Résultat de l'exercice 2007	- 4 366,43 €
Résultat de clôture	- 4 366,43 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les résultats du compte administratif 2007. Le Président, qui s'est retiré, n'a pris part ni à la discussion, ni au vote.

Compte de gestion 2007 :

Monsieur le Président donne lecture du compte de gestion établi par M. ALEXANDRE, receveur communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le compte de gestion 2007.

Affectation du résultat 2007 :

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2007, constatant les résultats suivants :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2007 :	1 500,24 €
Soit un résultat à affecter de 1 500,24 € (excédent)	
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT :	- 4 366,43 €

Le Conseil Communautaire décide d'affecter les résultats de la manière suivante :

AFFECTATION OBLIGATOIRE A L'ARTICLE 1068	1 500 €
---	----------------

Budget primitif 2008 :

Monsieur Le Président donne lecture des propositions budgétaires qui s'établissent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	633 167 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	633 167 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	623 134 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	623 134 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2008, tel qu'il a été présenté.

Zone d'activités de Chapeau, contacts commercialisation:

M. Le Président fait part de contacts avec une société de transport mais également avec l'entreprise Fournigault, intéressée par l'acquisition d'environ 3 à 4 hectares. Cette entreprise prévoit son déménagement en Avril 2009, il devient donc urgent de lancer la consultation concernant la maîtrise d'œuvre de cette opération.

M. Poumailloux fait part de son inquiétude quant aux conséquences de cet aménagement sur l'écoulement des eaux de pluie, en aval de la zone, où les busages semblent déjà en limite de capacité. La plus grande vigilance est souhaitée, pour que la commune de Saint Pavace ne soit pas affectée par des inondations.

M. Le président signale que le débit de fuite théorique d'un bassin de rétention est logiquement inférieur au ruissellement sur un terrain cultivé avec 3l/sec/ha. Néanmoins, une solution de jonction du pluvial avec la Sarthe pourrait être envisagée. M. Le Président renvoie cette étude à la commission compétente.

COMMISSION FINANCES, PERSONNEL, COMMUNICATION

Budget Général :

Mme Denis donne lecture des résultats 2007 et propositions 2008. M. le président fait remarquer, que faute de données concernant les produits des contributions directes, les montants 2007 ont été reconduits. Seule la dotation d'intercommunalité a été ajustée au montant notifié de 151 407 €, soit une progression d'environ 4.5% par rapport à 2007.

La partie charges de personnel tient compte du paiement de Mme Corbin à l'année (6 mois en 2007). L'excédent dégagé sur la section de fonctionnement est transféré en investissement pour financer les opérations prévues et une avance au budget zone d'activités de «Chapeau »

Compte administratif 2007 :

Après lecture des réalisations budgétaires 2007, Madame DENIS, Vice-Présidente, responsable de la commission Finances, Personnel, Communication, propose au Conseil Communautaire de procéder au vote du compte administratif comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	181 154,23 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	344 060,83 €
Résultat de l'exercice 2007	162 906,60 €
Résultat de clôture	507 091,06 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	287 960,15 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	233 393,62 €
Résultat de l'exercice 2007	- 54 566,83 €
Résultat de clôture	22 735,47 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les résultats du compte administratif 2007. Le Président, qui s'est retiré, n'a pris part ni à la discussion, ni au vote.

Compte de gestion 2007 :

Monsieur le Président donne lecture du compte de gestion établi par M. ALEXANDRE, receveur communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le compte de gestion 2007.

Vote des taux d'imposition et Budget primitif 2008 :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité, d'établir les taux d'imposition pour 2008 comme suit :

<i>Taxe d'habitation</i>	<i>0,452%</i>
<i>Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties</i>	<i>0,823%</i>
<i>Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties</i>	<i>1,31%</i>
<i>Taxe professionnelle</i>	<i>0,548%</i>
<i>Taxe professionnelle de Zone</i>	<i>13,56%</i>

Monsieur Le Président donne lecture des propositions budgétaires qui s'établissent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	900 461 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	900 461 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	774 238 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	774 238 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2008, tel qu'il a été présenté.

Questions diverses :

Le prochain conseil communautaire est fixé au 07 Avril 2008 à 20h, en Mairie de Sainte Jamme sur Sarthe.

M. Boëdec signale que les Mairies devront avoir communiqué, en amont de ce conseil, les noms et coordonnées des six titulaires et trois suppléants désignés pour siéger au conseil communautaire.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE
LA SEANCE EST LEVEE A 22H50.